

Vice-Eersteminister en  
Minister van Werk, Economie en  
Consumenten, belast met  
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et  
des Consommateurs, chargé du  
Commerce Extérieur

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,  
Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
chargé du Commerce Extérieur**

Mardi 27 novembre 2018

## **Kris Peeters lance une campagne contre la fraude à l'amitié**

**Le vice-premier ministre et ministre des consommateurs Kris Peeters lance une campagne contre la 'fraude à l'amitié'. Il s'agit d'une fraude par laquelle les escrocs tentent de gagner la confiance de la victime afin de lui extorquer de l'argent.**

**Kris Peeters: « Cette année nous avons déjà reçu 382 signalements de fraude à l'amitié, mais nous estimons qu'il existe environs 10.000 cas. A savoir, de nombreuses victimes ne signalent pas la fraude. Les victimes qui ont soumis un signalement ont perdu au total presque 4 millions d'euros. Il s'avère être très difficile de poursuivre les malfaiteurs ou de récupérer l'argent. Souvent ils opèrent à partir de l'étranger et ils font tout leur possible pour cacher leur vraie identité. C'est pourquoi nous investissons dans la sensibilisation. Avec la présente campagne nous expliquons aux gens comment reconnaître les signaux de la fraude à l'amitié et que faire dans ce cas. Nous voulons éviter autant que possible qu'il y ait de nouvelles victimes de la fraude à l'amitié. »**

La fraude à l'amitié peut prendre diverses formes, mais le principe reste le même. Les escrocs tentent de gagner la confiance des personnes qui sont à la recherche d'un partenaire, d'un ami ou d'une oreille attentive sur internet. Dès qu'ils ont gagné votre confiance ils essaient de vous extorquer de l'argent.

Les escrocs cherchent souvent leurs victimes via des sites ou des applications de rencontres comme Tinder, mais souvent ils utilisent aussi les courriels, les forums de discussion ou les réseaux sociaux comme Facebook pour entrer en contact avec les victimes. Pour cela ils utilisent invariablement un faux profil. Il peut s'agir d'un nom fictif, mais aussi d'une identité usurpée à une personne réelle. Leur premier objectif : établir un lien de confiance avec vous.

Méthode	%
via réseaux sociaux (p.ex. Facebook)	34,8%
via un site de rencontres (aussi Tinder)	34,5%
Via courriel	14,3%
D'une autre manière	8,5%
via chat	7,9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Figure 1 comment ont été contacté les victimes ? (chiffres du 22 février 2016 jusqu'au 5 août 2018)

Une fois qu'ils ont gagné votre confiance, les escrocs essayent d'extorquer de l'argent. Les escrocs disent qu'ils ont besoin d'argent pour venir en Belgique, pour prendre soin d'un membre de la famille ou pour lancer une entreprise.

Cette année le point de contact a déjà reçu 382 signalements relatifs à la fraude à l'amitié. Le nombre réel est beaucoup plus élevé puisque d'une étude il ressort que seulement 4% des cas de fraude sont signalés. Dans 210 des cas enregistrés, les victimes ont été extorquées de l'argent. Dans la plupart des cas il s'agissait de montants jusqu'à 5.000 euros, mais dans un cas il s'agissait même de 500.000 euros. Au total le dommage financier signalé s'élevait à 3.950.637 euros.

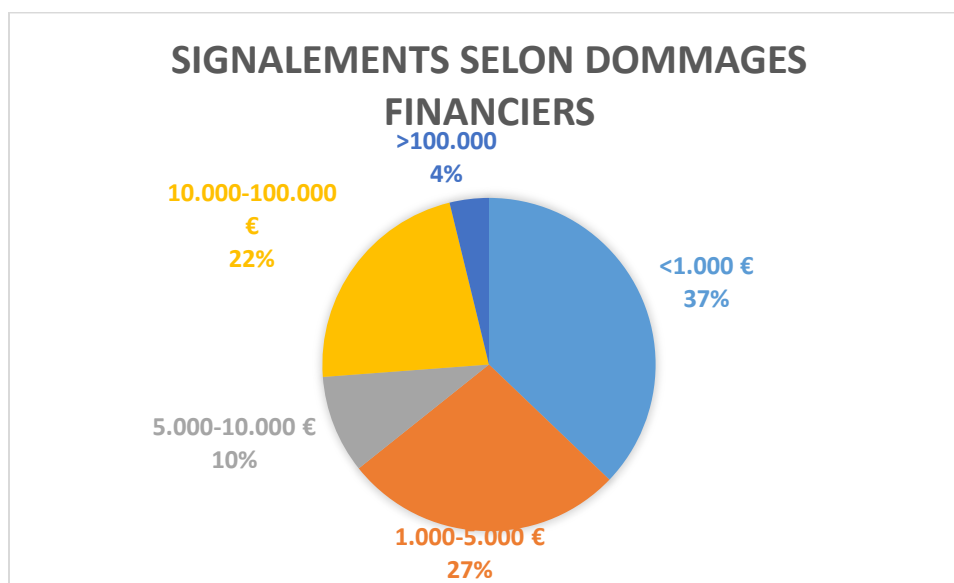


Figure 2: dommages financiers signalés

Il n'existe pas de profil univoque des victimes. Il s'agit aussi bien d'hommes que de femmes et de jeunes et de personnes âgées.

En la pratique il est très difficile de poursuivre les fraudeurs à l'amitié et de récupérer de l'argent. Les fraudeurs à l'amitié opèrent souvent à partir de pays étrangers et font tout leur possible pour cacher leur identité. C'est pourquoi il est tout d'abord investi dans la sensibilisation. La campagne qui lutte contre la fraude à l'amitié lancée aujourd'hui est menée via la radio, les réseaux sociaux et via le site internet [www.tropbeaupouretrevrai.be](http://www.tropbeaupouretrevrai.be). Sur ce site internet les gens retrouvent de l'information sur le comment reconnaître la fraude à l'amitié, comment se protéger et que faire quand ils sont victimes de fraude à l'amitié. Le site internet contient également des témoignages de victimes.

## **Comment puis-je reconnaître une fraude à l'amitié ?**

- La personne commence souvent par tenter d'établir un lien de confiance avec vous.
- Ensuite, elle vous prend par les sentiments et vous demande de l'argent (par exemple pour payer un billet d'avion afin de vous rencontrer ou verser une avance pour les frais médicaux d'un membre malade de sa famille).
- Lorsque vous essayez de convenir d'un rendez-vous pour vous rencontrer, elle ne cesse de se dérober. Il y a toujours une excuse pour ne pas venir en Belgique (frais de procédure, membre malade de la famille, « problèmes imprévus », etc.).
- Comme vous le remarquerez, tous ces problèmes/obstacles peuvent être résolus avec de l'argent. Il peut s'agir d'un paiement par virement, chèque, carte de crédit ou transfert de liquidités ou d'argent virtuel.
- Faites attention au langage utilisé par votre nouvel(le) ami(e) ou prétendant(e). Les escrocs prétendent souvent qu'ils sont belges et que leur langue maternelle est le français ou le néerlandais. Mais ils font souvent des fautes qu'un véritable locuteur natif ne ferait pas. Pour contrôler un profil, partez toujours du principe que si cela semble trop beau pour être vrai, c'est que ça ne l'est probablement pas.

## **Conseils pour vous protéger**

### 1. Vérifiez toujours l'authenticité d'un profil.

Soyez prudent lorsque vous faites ou souhaitez faire la connaissance d'une personne sur le Net. Ne vous fiez pas aveuglément aux (trop) beaux profils des personnes qui vous font des avances sur des sites ou des applications de rencontres, ou qui cherchent à être votre ami(e) ou à vous suivre sur les réseaux sociaux. Ce sont souvent de faux profils. Demandez ensuite suffisamment d'informations à votre nouvel(le) ami(e) ou amoureux(se).

### 2. Ne faites pas confiance à n'importe qui.

Il n'y a pas de mal à discuter, mais ne vous mettez pas en danger et ne mettez pas en danger votre identité en accordant trop vite votre confiance. Il est préférable de garder vos informations personnelles pour vous.

### 3. Faites attention aux histoires « à faire pleurer ».

Votre prétendu(e) amoureux(se) ou ami(e) ne tardera pas à vous prendre par les sentiments. Soyez critique lorsqu'il/elle jouera sur le registre émotionnel et essaiera de vous convaincre de lui envoyer de l'argent. Demandez-vous pourquoi c'est à vous, et non à un membre de sa famille, un ami ou un employeur, qu'il/elle demande ce soutien financier.

### 4. N'ouvrez pas votre porte-monnaie.

Comprenez bien qu'il s'agit en fait d'un(e) inconnu(e), quelqu'un que vous n'avez jamais rencontré dans la vraie vie. Même si des émotions sont associées et malgré les demandes insistantes, mieux vaut ne jamais envoyer d'argent. Car cet argent, vous ne le reverrez plus. Si une personne semble trop belle pour être vraie, c'est qu'elle ne l'est pas.

### **Que dois-je faire si je suis victime d'une arnaque à l'amitié ?**

- Stoppez immédiatement tout contact. Ne réagissez pas aux messages, courriels, appels téléphoniques, etc. Toute forme de contact ne vous apportera que des problèmes.
- Notez toutes les informations dont vous disposez comme le nom du profil, le numéro de téléphone ou le pseudonyme sur le site de rencontres.
- Signalez votre histoire sur [pointdecontact.belgique.be](http://pointdecontact.belgique.be) (option « fraude à l'amitié »). Vous éviterez ainsi à d'autres de tomber dans le même piège.
- Il est extrêmement important d'en parler à votre famille, vos amis et vos connaissances. Vous n'êtes pas le ou la seul(e) à avoir été arnaqué de cette manière. Le fait d'en discuter peut vous aider, mais peut également empêcher d'autres personnes d'être victimes des mêmes pratiques frauduleuses.
- Si vous avez transmis les coordonnées de votre carte de crédit, contactez immédiatement Card Stop (070 344 344).

Si vous avez payé, Il est préférable de contacter les banques concernées dès que possible et, en premier lieu, votre propre banque. Votre banque demandera à la banque du numéro de compte des escrocs de rembourser l'argent. Celle-ci tentera également de bloquer le transfert ou de bloquer le compte afin que les escrocs ne puissent plus retirer l'argent. Cependant, si l'arnaque est détectée trop tard et que le montant a déjà été perçu par les escrocs ou transféré sur un compte étranger, vous ne pourrez plus récupérer l'argent par l'intermédiaire de la banque.

---